

10 Faits divers & Justice

Insécurité à Libreville

Le corps dénudé d'une fille découvert à Nzeng-Ayong

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES habitants du quartier Nzeng-Ayong-Derrière le complexe scolaire Bambino-Village se sont réveillés dans la stupeur et la consternation samedi matin, en découvrant le corps d'une jeune fille complètement dénudé, dans la broussaille qui jouxte leurs habitations. Les riverains présentent cette petite brousse comme un coupe-gorge. En effet, braqueurs et autres agresseurs, après avoir écumé les quartiers dans les 2e et 6e arrondissements de Libreville, s'y retrouvent souvent pour partager



C'est dans cette broussaille que le corps de la jeune fille a été découvert.

leur butin. D'autres choisissent ce bosquet pour se livrer au trafic et à la consommation de la drogue. Selon les premières informations recueillies sur place, la victime s'appellerait Grâce Marie Kassa Massandé

et. Elle serait âgée de 21 ans. Des traces de violence visibles sur son corps, font penser à un viol qui aurait mal tourné. En effet, la victime a été découverte allongée sur le dos, les jambes écartées, les cheveux ébourrifés. Elle

présentait des traces de strangulation au niveau du cou. Le corps de la victime, en partie marqué par des égratignures, était recouvert de boue. Des traces qui montrent que la malheureuse s'est proba-

blement battue contre des bourreaux avant d'être trucidée. Informé de la situation, le service des affaires criminelles de la Police judiciaire (PJ) s'est aussitôt rendu sur le lieu de l'horrible découverte, après avoir saisi le pro-

cureur de la République. Une enquête a été ouverte par les Officiers de police judiciaire (OPJ) pour élucider ce qui s'apparente bien à un meurtre. Et retrouver éventuellement ses auteurs. Affaire à suivre!



L'enquête pour retrouver les auteurs de ce meurtre atroce a été confiée à la PJ.

Coups et blessures volontaires (CBV) à Port-Gentil
L'agresseur à la machette en prisonJ-P.A
Port-Gentil/Gabon

L'ÉPOQUE où l'on se battait à mains nues semble bien révolue. Et pour cause! De nos jours, les pugilistes utilisent de plus en plus des armes pour régler leurs comptes. C'est ce qui vient de se passer à Port-Gentil où J.N., âgé de 17 ans, a blessé à l'aide d'une machette, Joris Ogowet, âgé de 26 ans. Les faits se sont produits, le 17 mai dernier, au quartier Sindara dans le 3e arrondissement. Il est 13 heures quand une violente altercation éclate entre J.N. et Brandon Ogowet Yeno, au sujet d'une affaire de bicyclette volée. Selon le rapport d'enquête, J.N. est soupçonné d'avoir commis cet acte la veille, et vendu le vélo à un certain "Le R". À



J.N., le suspect, aussi triste qu'un bonnet d'âne...



... à la prison de Port-Gentil.

ce qu'il semble, le délinquant présumé aurait fait des aveux à son ami Brandon Ogowet Yeno. Mais celui-ci ne sait pas tenir sa langue. Aussi, après avoir vendu la mèche, demande-t-il, le lendemain des faits, à son ami de répéter devant témoins son petit secret relatif au vélo volé et vendu. Se sentant trahi par quelqu'un qu'il

croyait être son confident, J.N. entre dans une colère noire, puis déclenche les hostilités. Au cours de la bagarre qui s'en suit, Joris Ogowet, frère de Brandon Ogowet Yeno, intervient pour séparer les deux adversaires. Mais, mauvaise initiative. Il reçoit un coup de machette à l'avant-bras gauche, de la part de J.N., complètement déchaîné.

La blessure est telle que la victime a une incapacité temporaire de travail (ITT) de 45 jours. Arrêté, puis gardé à vue dans les locaux de la Police judiciaire (PJ), le mis en cause confie aux enquêteurs qu'il a agi en état de légitime défense. " Je me suis battu contre trois personnes. Pour me défendre, j'ai dû utiliser une arme blanche. D'ailleurs, moi aussi j'ai été blessé à l'avant-bras gauche", soutient l'adolescent.

Malheureusement pour lui, cette ligne de défense n'a convaincu personne. Et pour cause! Présenté, au terme de l'enquête préliminaire, devant le procureur de Port-Gentil, mercredi dernier, il a été placé, après audition, sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, pour coups et blessures volontaires (CBV).

Les faits du week-end

Elle se trompe d'endroit et assiste à une autre veillée mortuaire

UNE sexagénaire venue assister à la veillée mortuaire d'un proche dans une maison des pompes funèbres du 5e arrondissement de Libreville s'est retrouvée au mauvais endroit. En effet, elle a plutôt assisté à la veillée mortuaire d'un inconnu dans une maison des pompes funèbres concurrente, située dans le même arrondissement. C'est tard dans la nuit que la malheureuse s'est rendue compte de sa méprise. " Elle a sûrement été mal orientée. Elle est arrivée ici et est restée assise pendant plu-

sieurs heures. Ne reconnaissant pas un seul visage parmi les veilleurs, elle s'est dirigée vers moi et m'a demandé comment s'appelait le défunt. Lorsque je lui ai donné le nom du mort, elle s'est tout de suite exclamée et m'a raconté qu'elle s'est trompée d'endroit. Avant de partir ", explique notre informateur.

Il porte plainte à la police après être abusé lors d'un placement par internet

UN homme a porté plainte au commissariat de police du 6e arrondissement de Libreville contre un groupe de placement de filles en ligne, qui lui aurait

arnaqué 10 mille francs. Le malheureux raconte qu'il est tombé sur l'annonce en question, et après avoir contacté le numéro qui y figurait, il lui a été demandé d'envoyer 5 mille francs de commission, via un dépôt électronique, pour avoir la fille qu'elle désire. Ce qu'il a fait volontiers. Et dès que le contact téléphonique a été établi avec la fille qu'il convoite, cette dernière lui a demandé de lui envoyer son argent de déplacement qui s'élève également à la somme de 5 mille francs. Ce qu'il a fait volontiers. Mais la fille en question n'est jamais venue au rendez-vous. Et lorsque la victime appelle le groupe de placement

de filles en ligne pour en savoir plus sur cette histoire, tous leurs numéros de téléphone sont devenus indisponibles. Désabusé, l'homme fâché a saisi un agent de police pour que ce dernier l'oriente dans sa plainte.

Il reconnaît son téléphone volé à l'ancienne Gare-routière

VICTIME d'un vol de téléphone, un homme a retrouvé son bien à l'ancienne Gare-routière de Libreville, aux mains d'un jeune homme, qui tentait de le vendre. Il a tout de suite interpellé le présumé délinquant qu'il a conduit auprès des gendarmes qui as-

surent la sécurité des personnes et des biens sur les lieux. Y étant, l'infortuné a raconté aux agents qu'il a été victime d'un vol à la tire à bord d'un taxi au niveau de l'échangeur de la cité de la Caisse, trois jours auparavant. Puis, il a donné certains indices de son téléphone aux gendarmes. Ceux-ci, après vérification, ont bel et bien confirmé que c'est l'appareil de la victime. Le présumé voleur a, quant à lui, insisté que ledit téléphone lui a été vendu par un individu. L'enquête a été confiée à la Direction de la sûreté urbaine (DSU) pour la suite à donner à cette affaire.